



Report du compromis de vente définitif

Par **I2b38**, le **21/03/2014** à **19:36**

Bonsoir,rnrnVoici mon problème, je vends une maison, signature du compromis de vente définitif prévu le 15/05/2014.rnJe suis retraitée et suite à un accident, mon médecin m'a formellement déconseillé de poursuivre les préparatifs du déménagement durant 4 semaines... Malgré l'aide apportée, ceci compromet fortement la remise des clés devant notaire car je ne pourrai pas vider la maison dans les temps. rnMa question : rnPuis négocier un "avenant au compromis de vente" avec report de la remise des clés au vu de la situation, sachant que je ne m'oppose aucunement à la vente ?rnJe suis bien consciente que je ne rentre pas dans les clauses suspensives, mais peut-on trouver une "entente" ? rnMon notaire m'ayant répondu qu'il n'avait jamais eu ce problème.rnVous remerciant vivement par avance de votre réponse.rnCordialement

Par **Lag0**, le **21/03/2014** à **19:40**

Bonjour,rnVous parlez de négociation et d'entente.rnIl est bien évident que, par cette voie, tout est possible...

Par **I2b38**, le **21/03/2014** à **19:44**

Merci pour votre réponse aussi rapide !rnNéanmoins, j'ai oublié de préciser que les acheteurs sont à priori sans concession face à cette situation...rnJe veux bien me mettre à leur place et je peux comprendre mais la négociation paraît tendue à l'avance !

Par **Lag0**, le **21/03/2014** à **19:49**

Donc vous vous êtes mal exprimé !
Si les acheteurs ne sont pas d'accord, difficile alors de parler de négociation ou d'entente, vous aimeriez plutôt leur imposer votre point de vue.
Ce qui, comme vous le subodorez, risque d'être difficile.
Les acheteurs pourront demander au notaire de provoquer la vente dès le délai passé si celui-ci est prêt au niveau de l'acte.
Mais d'un autre côté, si le retard n'est que de quelques semaines (4 maximum si je lis bien), vous aurez libéré le logement avant la fin de la procédure...
Savez-vous si les acheteurs ont la possibilité de se loger pendant ce temps ? Car s'ils sont à la rue (congé donné à leur bailleur par exemple), on peut comprendre qu'ils tiennent à la date prévue.

Par **l2b38**, le **21/03/2014** à **22:46**

Je viens de prendre connaissance de votre réponse à l'instant.
Nos acheteurs sont eux-mêmes dans une situation délicate puisque leurs acheteurs (effet cascade) n'ont pas encore transmis l'accord de prêt bancaire...
Mais ayant 2 résidences, ils avaient anticipé leur déménagement pour ne pas être "à la rue".
Lundi, mon notaire devrait me rappeler pour m'indiquer son point de vue en fonction du notaire de la partie "adverse".
Merci encore de votre rapidité à répondre.

Par **moisse**, le **22/03/2014** à **16:40**

Bonjour,
[citation]Je suis retraitée et suite à un accident, mon médecin m'a formellement déconseillé de poursuivre les préparatifs du déménagement durant 4 semaines... Malgré l'aide apportée, ceci compromet fortement la remise des clés devant notaire car je ne pourrai pas vider la maison dans les temps[/citation]
Vous confiez les clés à un déménageur, il emballera tout.
Pour le reste il vous a déjà été répondu.